

Actions régionales 2004 pour l'emploi : des mesures immédiates, des chantiers à ouvrir

Le CESR Ile-de-France a approuvé le projet du Conseil régional d'élaborer, en trois volets, des actions pour lutter contre la dégradation de l'emploi en Ile-de-France.



Le taux de chômage de l'Ile-de-France a rejoint celui de la France métropolitaine : 9,7 % au premier semestre 2004.

ERIC AUDRAS

L'Exécutif régional a présenté, au printemps dernier, un ensemble de mesures destinées à lutter contre la détérioration et la précarisation de l'emploi en Ile-de-France. Trois volets composaient ce plan d'actions : le premier prévoyait des « mesures immédiates » à mettre en place ; le deuxième entendait « répondre aux urgences sociales et économiques » ; et le troisième concernait « les premiers chantiers de la mandature ».

Dans un rapport présenté par Claude Michel au nom de la commission de l'emploi et du développement économique, le CESR approuve ces mesures et souligne que « ces actions ne pourront être pleinement efficaces que si l'ensemble de la collectivité prend la mesure des changements et des dynamiques en cours ». Elles impliquent un travail préalable intégrant une analyse et un diagnostic prospectifs des transformations sociales, du système productif et des logiques d'emploi et de

qualification ainsi que des dynamiques territoriales. Elles doivent surtout, insiste le rapporteur, « s'inscrire dans une politique générale d'ensemble créant les conditions d'un développement durable et solidaire ».

Les trois volets du plan régional

En ce qui concerne « les mesures immédiates », le rapport insiste sur l'obligation d'évaluer les dispositifs et les procédures mis en place, en vue

d'améliorer leur efficacité et leur lisibilité ; il souligne la nécessité d'une meilleure connaissance des réalités économiques et sociales ainsi que la recherche d'une bonne articulation entre l'État, la Région et les acteurs et partenaires sociaux.

Sur le volet « urgences sociales et économiques », le CESR estime nécessaire d'établir une synergie entre le social et l'économique, le niveau régional lui paraissant approprié pour élaborer et mettre en cohérence des politiques volontaristes, comme le développement des emplois de services à la personne qu'il s'agit de professionnaliser. Il approuve les actions prévues en

faveur des publics les plus fragiles pour une meilleure qualification et une insertion professionnelle réussie. Il considère indispensable de favoriser la création d'entreprises et d'activités, dans l'économie sociale et solidaire et dans les secteurs innovants de l'éco-industrie et de la biotechnologie.

Enfin, sur « les premiers chantiers de la mandature », le CESR propose que la première « conférence pour l'emploi, le développement économique et la formation professionnelle » soit consacrée à l'élaboration d'une stratégie État/Région couvrant l'ensemble de la mandature, à partir d'une approche à la fois globale (développement des facteurs d'attractivité de

l'Ile-de-France) et locale (avec un soutien aux activités de proximité : artisanat, commerce, petites entreprises).

Le CESR souhaite par ailleurs être pleinement associé à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du « plan stratégique », comme aux « conférences annuelles pour l'emploi, le développement économique et la formation professionnelle » et aux « états généraux de la formation ».

« Les actions régionales 2004 pour l'emploi : mesures immédiates, chantiers à ouvrir »,
Saisine : Claude Michel,
17 juin 2004

Téléchargement sur www.cesr-iledefrance.fr



A. LE JARRÈRE BAR FLOREAL

Deux questions à MARC BIELHER

Directeur régional du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

● Quelles sont les principales causes de la détérioration du marché de l'emploi en Ile-de-France ?

La dégradation du marché de l'emploi en Ile-de-France, depuis plus de dix ans, n'est pas due à la croissance de la population d'âge actif, plus faible qu'en province. Elle résulte d'une trop faible dynamique de l'emploi. L'évolution est inquiétante, malgré une structure régionale de l'activité *a priori* très favorable à une augmentation soutenue de l'emploi : forte présence de la plupart des secteurs qui ont connu les taux de croissance les plus élevés depuis 10 ans, sur-représentation des « fonctions métropolitaines supérieures ». Dans chaque secteur, l'emploi global a connu une évolution plus défavorable en Ile-de-France qu'en province. Ce phénomène est bien connu pour de nombreux secteurs industriels. Mais il se vérifie également dans beaucoup d'activités du tertiaire qui sont, pourtant, considérées comme des points forts de l'activité francilienne.

On ne peut pas en rester à des explications générales sur le manque d'attractivité de la région. Dans les activités de conseil/assistance, on peut faire l'hypothèse que des entreprises cherchent aujourd'hui à diffuser leurs activités vers les métropoles régionales et vers l'étranger, après avoir réalisé leur première phase de croissance à Paris ou dans

la petite couronne. Dans le bâtiment, il est très probable que les difficultés de recrutement, de même que le manque de repreneurs pour les entreprises artisanales et, à Paris, la pression foncière, sont des éléments essentiels d'explication.

Dans nombre de cas, les questions d'emploi paraissent étroitement liées aux difficultés d'accès au logement, aux problèmes de transport et de condition de vie que peuvent connaître aujourd'hui en Ile-de-France les actifs aux revenus moyens ou faibles.

● Quelles collaborations envisagez-vous avec le Conseil régional ?

La cohérence des trois piliers du plan de cohésion sociale que sont l'emploi, le logement et l'égalité des chances est quasiment faite sur mesure pour l'Ile-de-France. Bien des programmes de ce plan appellent ainsi, de façon nécessaire, des accords entre l'État et les collectivités décentralisées, en premier lieu le Conseil régional, mais aussi avec les partenaires sociaux. C'est plus évidemment net pour ce qui concerne les jeunes, dont une participation beaucoup plus forte à l'économie et à l'emploi est un enjeu clé de la compétitivité de la métropole francilienne dans les années à venir. Présence d'un fort taux d'emploi public, déplacements des contenus d'emplois, renouvellement des relations au travail, consolidation d'un « noyau dur » de jeunes exposés à l'exclusion et pour lesquels les systèmes de remédiation sont peu actifs car trop tardifs : tout ceci appelle une réactivité plus forte du système de professionnalisation des jeunes et de nouvelles définitions des rôles que peuvent jouer les différentes voies de leur professionnalisation.

« Dans chaque secteur, l'emploi global a connu une évolution plus défavorable en Ile-de-France qu'en province. »